

## Programme « retraites » - Partie I Données de cadrage

### Indicateur n°11 : Évolution et répartition des dépenses de prestations retraite par régime

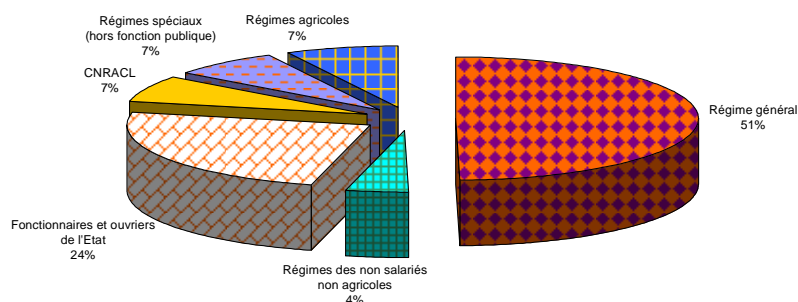
Les prestations « retraite » et « veuvage » des principaux régimes de base figurent ci-après :

(En millions d'euros)

	2006	2007	Evol. %	2008	Evol. %	2009	Evol. %	2010	Evol. %
<b>Régime général</b>	<b>77 543</b>	<b>82 298</b>	<b>6,1</b>	<b>86 942</b>	<b>5,6</b>	<b>91 117</b>	<b>4,8</b>	<b>94 964</b>	<b>4,2</b>
Salariés agricoles	5 102	5 258	3,1	5 424	3,1	5 513	1,6	5 576	1,1
Exploitants agricoles	8 473	8 633	1,9	8 656	0,3	8 646	-0,1	8 542	-1,2
<b>Régimes agricoles</b>	<b>13 574</b>	<b>13 891</b>	<b>2,3</b>	<b>14 080</b>	<b>1,4</b>	<b>14 159</b>	<b>0,6</b>	<b>14 117</b>	<b>-0,3</b>
Fonctionnaires	37 317	39 266	5,2	41 141	4,8	42 870	4,2	44 355	3,5
Ouvriers de l'Etat	1 622	1 652	1,8	1 678	1,68	1 703	1,5	1 720	1,0
Collectivités locales	10 217	11 019	7,8	11 943	8,4	12 711	6,4	13 431	5,7
Mines	1 857	1 841	-0,9	1 814	-1,5	1 784	-1,7	1 746	-2,1
IEG	3 245	3 369	3,8	3 610	7,2	3 695	2,3	3 805	3,0
SNCF	4 713	4 837	2,6	4 975	2,8	5 031	1,1	5 064	0,6
RATP	751	793	5,6	841	6	870	3,4	895	3,0
Marins	1 055	1 064	0,9	1 070	0,5	1 073	0,3	1 073	0,0
CRPCEN	570	607	6,6	653	7,6	686	5,0	711	3,7
Banque de France	267	337	26	396	17,4	404	1,9	411	1,9
FSAVCF	94	90	-4,6	85	-5,9	79	-6,9	74	-7,0
SEITA	151	153	1,1	154	0,7	156	1,6	159	1,9
APRS (autres petits régimes spéciaux)*	41	42	0,7	43	2,4	43	0,2	43	0,2
<b>Régimes spéciaux</b>	<b>61 902</b>	<b>65 070</b>	<b>5,1</b>	<b>68 403</b>	<b>5,1</b>	<b>71 105</b>	<b>3,9</b>	<b>73 487</b>	<b>3,4</b>
RSI-AVIC (régime de base)	3 250	3 355	3,2	3 447	2,7	3 533	2,5	3 621	2,5
RSI-AVA (régime de base)	2 608	2 749	5,4	2 876	4,6	2 982	3,7	3 081	3,3
CNAVPL (régime de base)	718	774	7,7	835	8	885	6,0	957	8,1
CNBF	67	70	5	74	6	83	11,5	94	13,3
CAVIMAC	228	239	4,7	234	-2,3	229	-2,0	225	-2,0
<b>Régimes des non salariés non agricoles</b>	<b>6 871</b>	<b>7 187</b>	<b>4,6</b>	<b>7 467</b>	<b>3,9</b>	<b>7 711</b>	<b>3,3</b>	<b>7 977</b>	<b>3,4</b>
SASV	487	497	2,2	513	3,2	535	4,3	556	4,0
<b>Autres régimes de base</b>	<b>487</b>	<b>497</b>	<b>2,2</b>	<b>513</b>	<b>3,2</b>	<b>535</b>	<b>4,3</b>	<b>556</b>	<b>4,0</b>
<b>Ensemble des régimes de base</b>	<b>160 377</b>	<b>168 943</b>	<b>5,3</b>	<b>177 405</b>	<b>5,0</b>	<b>184 627</b>	<b>4,1</b>	<b>191 101</b>	<b>3,5</b>

Source : DSS - CCSS septembre 2011. \* Cet item regroupe notamment la Comédie Française, l'Opéra de Paris, etc.

### Répartition des prestations de retraites entre les différents régimes de base en 2010



Source : DSS - CCSS septembre 2011.

Globalement, les prestations de retraite versées par l'ensemble des régimes de base ont augmenté de 3,5 % en 2010, continuant leur décélération (+ 4,1 % en 2009 et + 5,0 % en 2008). Cette progression, qui reste relativement soutenue, masque toutefois une forte hétérogénéité des rythmes de croissance entre les régimes.

Les prestations vieillesse du régime général représentent 51 % des prestations de retraite de l'ensemble des régimes de base en 2010. Leur progression reste dynamique (+ 4,2 %), bien qu'en ralentissement par rapport à 2009 (+ 4,8 %) sous l'effet conjoint de la faible revalorisation des pensions (+ 0,9 % en moyenne annuelle) et de la baisse de près de 60 000 retraités anticipés pour carrière longue. En effet, les effectifs de retraités anticipés ont diminué avec l'arrivée à l'âge de 60 ans des générations nombreuses entrées dans le dispositif entre 2006 et 2008 et les conditions plus restrictives d'éligibilité au dispositif introduites en 2009. La hausse des prestations vieillesse tient donc pour l'essentiel à la hausse soutenue du nombre de retraités hors retraite anticipée (+ 3,5 %).

L'évolution des prestations retraites des régimes agricoles, qui constituent 7 % des prestations vieillesse en 2010, devient négative (-0,3%), tirée par la baisse des prestations versées par les exploitants agricoles (- 1,2 %) et, dans une moindre mesure, par le ralentissement des prestations des salariés agricoles (1,1 % contre 1,6 % en 2009). Le régime des exploitants, qui verse une somme de prestations une fois et demie plus élevée que celle des salariés, voit ses effectifs de pensionnés diminuer à nouveau en 2010 (- 2,2 %). Cette baisse tendancielle de bénéficiaires associée aux restrictions apportées au dispositif de départs anticipés en 2009 et à la faible revalorisation des pensions a engendré la contraction des prestations servies par le régime des exploitants. De même pour les salariés agricoles, la moindre dynamique des prestations tient principalement à la forte baisse des dépenses de retraite anticipée (- 42,9 %) et à la faible revalorisation des pensions.

Les prestations des régimes spéciaux, qui représentent également 7 % des prestations de retraite en 2010, ont gardé une croissance dynamique en 2010 (+ 3,4 %), bien que confirmant le ralentissement entamé ces dernières années (+ 5,1 % en 2008 et + 3,9 % en 2009). Cette évolution globale cache toutefois une hétérogénéité selon les régimes. On distingue notamment une progression soutenue des pensions des fonctionnaires (+ 3,5 %), en lien avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby boom, et des prestations de la CNRACL. A l'inverse, le régime des mines et le fonds spécial d'assurance vieillesse des chemins de fer (FASVCF) se caractérisent par une baisse continue et croissante de leurs prestations ces trois dernières années.

Enfin, les prestations des non salariés non agricoles correspondent à 4 % des prestations de retraite. Ces dernières sont restées dynamiques depuis 2007, évoluant à un taux annuel moyen de 3,4 % en raison de l'introduction de la mesure de retraite anticipée et de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby boom. En 2010, excepté la Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC), tous les autres régimes spéciaux se caractérisent par des prestations vieillesse en hausse de plus de 2,5 %. Les régimes du RSI-AVIC (retraite des commerçants) et du RSI-AVA (retraite des artisans), qui représentent respectivement 45 % et 39 % des prestations retraite des non salariés non agricoles, ont vu leurs prestations augmenter respectivement de 2,5 % et 3,3 %. Les prestations de la Caisse nationale d'assurance vieillesse de professions libérales (CNAVPL) poursuivent quant à elle leur montée en charge. En revanche, la CAVIMAC, qui a connu en 2007 une forte hausse de ses prestations retraite (4,7 %) suite à l'alignement de l'âge légal de départ sur celui des autres régimes (60 ans contre 65 ans) à compter de 2006 dans le cadre de l'intégration juridique de la CAVIMAC au régime général (LFSS pour 2006), continue de voir ses prestations diminuer (- 2,0 %). En effet, l'évolution des effectifs de pensionnés en 2010 poursuit sa baisse tendancielle, expliquant la réduction des sommes de pensions servies.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 11 :

Les données sont issues des comptes 2006 à 2010 des branches retraites des régimes de base. Les comptes détaillés de ces régimes figurent dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) de septembre 2011.

Les prestations du régime général comprennent les pensions prises en charge pour le régime des industries électriques et gazières (IEG) dans le cadre de l'adossement ainsi que les prestations versées aux retraités de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), dont le régime spécial a été intégré au régime général au 1<sup>er</sup> janvier 2006.